

ACETONE**Code : 10099****Distributeur responsable:**

BRENNTAG N.V.
Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77.57.11
E-MAIL : info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919
E-MAIL : info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

En cas d'urgence:

La Belgique:
Centre Anti-Poison - Bruxelles :
TEL: 070/245.245

Les Pays-Bas:
Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven :
TEL: 030/274.88.88

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

- * Description chimique : Acétone , 2-Propanone , Propan-2-one , Diméthylcétone , DMC .
- Type de produit : Produit pur .
- * Numéro de régistration Reach : 01-2119471330-49

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- * Usage(s) identifié(s) : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- * Usage(s) déconseillé(s) : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages déconseillés. Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

F; R11
R66
R67
Xi; R36

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

- * Acétone
 - Flammable liquids Cat.2 (H225_D)
 - Eye irritation Cat.2 (H319_W)
 - STOT Drowsiness-dizziness Cat.3 (H336_W)
 - STOT (Repeated) Skin dryness-cracking (SP-R66)

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

- Composant(s) dangereux : Acétone
- * • Pictogramme(s) de danger



- * • Mention d'avertissement : Danger

ACETONE
Code : 10099
2. Identification des dangers (suite)

- * • Mention de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- * • Conseils de prudence
- * - Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
- * - Intervention : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- * - Stockage : P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- * - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

- * Dangers physiques/chimiques : Voir ci-dessus.
- * Dangers sur la santé : Le produit peut agir sur le système nerveux central.
- * Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- * Dangers pour la sécurité : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol avec un risque d'allumage à distance.

3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° annexe CE	n° Reach	CLASSIFICATION
* Acétone	: 100 %	67-64-1	200-662-2	606-001-00-8	01-2219471330-49	F; R11 R66 R67 Xi; R36 ----- Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 STOT SE EUH066

- * Le texte complet des phrases R et des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler un médecin.

ACETONE**Code : 10099****4. Premiers secours (suite)**

- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact.
Consulter un oculiste.
Ne pas utiliser un agent de neutralisation.
- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Consulter un médecin ou se rendre à l'hôpital

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- * Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- * Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVCI or le Centre Antipoison belge.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre , Mousse résistant aux alcools , Dioxyde de carbone , Eau pulvérisée .
- Evitable : Ne pas utiliser de jet d'eau directement sur le foyer pour éviter que le feu ne se répande de cette manière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée). Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. (Voir section 13)
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

ACETONE
Code : 10099
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)
6.4. Référence à d'autres sections

- * Pour l'équipement de protection, voir section 8.
- Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : EVITER TRANSFORMATION DE BROUILLARD !
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)
- Prévention des incendies et des explosions : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée). A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif.
Prendre des précautions spéciales pour éviter des décharges d'électricité statique. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.
Toujours utiliser un équipement électrique à l'épreuve d'explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- * Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et à l'épreuve du feu.
Stockage à l'écart de toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe.
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.
Conserver à l'écart des : Agents oxydants .
- Matériaux d'emballage recommandés : Aluminium , Acier doux galvanisé , Acier inoxydable .
- Matériaux d'emballage déconseillés : Certaines matières plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- * Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

- * Limites d'exposition professionnelle : Acétone : Valeur limite (BE) : 500 ppm (1210 mg/m³) (2009)
Acétone : Valeur courte durée (BE) : 1000 ppm (2420 mg/m³) (2009)
Acétone : Valeur limite (VME 8 h) (NL) : 510 ppm (1210 mg/m³) (2007)
Acétone : Valeur limite (VME 15 min) (NL) : 1020 ppm (2420 mg/m³) (2007)
- * Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- * DNELs : • Acétone : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 1210 mg/m³
• Acétone : Travailleur, effets locaux aigus, inhalation : 2420 mg/m³
• Acétone : Travailleur, effets systémiques à long terme, cutané : 186 mg/kg bw/ jour
• Acétone : Population général, effets systémiques à long terme, oral : 62 mg/kg bw/ jour
• Acétone : Population général, effets systémiques à long terme, cutané : 62 mg/kg bw/ jour
• Acétone : Population général, effets systémiques à long terme, inhalation : 200 mg/m³

ACETONE**Code : 10099****8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

- * PNECs : • Acétone : Eau douce : 10,6 mg/l
• Acétone : Eau de mer : 1,06 mg/l
• Acétone : Rejet intermittent : 21 mg/l
• Acétone : Sédiment d'eau douce : 30,4 mg/kg
• Acétone : Sédiment marin : 3,04 mg/kg
• Acétone : Sol : 0,112 mg/kg
• Acétone : Station de traitement des eaux usées : 29,5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Aérer la zone en suffisance.
Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Des rince-œil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.
- Equipements individuels de protection
- Protection respiratoire : Aréation , Aspiration locale , Un équipement de protection respiratoire (Type de filtre AX).
 - Protection de la peau et du corps : Un vêtement de protection approprié .
 - Protection des mains : Gants (Caoutchouc butylique , ...).
 - Protection des yeux : Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
- * Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir sections 6, 7, 12 en 13.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique (20°C) : Liquide .
Aspect/Couleur : Clair(e) , Incolore .
Odeur : Odeur piquante .
- * Seuil olfactif : 13 - 19,8 ppm
* Valeur pH : Neutre.
Point de congélation/fusion : -95 °C
* Point de congélation : Aucune donnée disponible.
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa) : 56 °C
Point d'éclair : -20 °C
- * Vitesse d'évaporation : 2 (Ether = 1)
5,6 - 14,4 (Acétate de n-butyle = 1)
- Danger d'incendie : P1
Limites d'explosivité en air : 2,1 - 13 % en vol.
- * Pression de vapeur : 240 mbar (20°C)
800 mbar (50°C)
- Densité de vapeur relative (air=1) : 2,0
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1) : 1,2
Densité relative (l'eau=1) : 0,8
Soluble dans : Alcool , Chloroforme , Ether , Diverses huiles , ...
Hydrosolubilité : Entièrement soluble.
- * Log P octanol/eau (20°C) : -0,24
Température d'auto-inflammation : 464 °C

ACETONE**Code : 10099****9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

- Energie d'inflammation minimum : 1,15 mJ
Température de décomposition : Non applicable.
Viscosité (20°C) : 0,33 mPa.s
* Propriétés explosives : Non applicable.
* Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations

- * Tension de surface (20°C) : 23,7 mN/m
Guidage spécifique : 4,9*10E5 pS/m
* Coefficient de dilatation thermique : 0,00143 v/v en °C
% Volatiles (en poids) : > 99

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

- * Voir ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- * Réactions dangereuses : Possibility to forme peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants .

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
A forte concentration, le produit peut agir sur le système nerveux (léger effet narcotique).
Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Etourdissements , Abrutissement , Perte de conscience .
• Acétone : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : 76 mg/l
- Contact avec la peau : Peut irriter la peau.
Symptômes: Rougeur , Douleur .
• Acétone : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : > 15000 mg/kg
- Contact avec les yeux : Irritant les yeux.
Symptômes: Rougeur , Douleur , Larmes .
- Ingestion : Symptômes: Sensation d'irritation , Maux d'estomac , Nausées , Vomissement .
• Acétone : DL50 (Rat, admin. orale) : > 5000 mg/kg
• Acétone : DL50 (Souris, admin. orale) : > 3000 mg/kg
• Acétone : DL50 (Lapin, admin. orale) : > 5000 mg/kg

ACETONE**Code : 10099****11. Informations toxicologiques (suite)**

- Toxicité chronique : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- * Sensibilisation : Pas sensible .
- * Effets cancérogènes : Pas carcinogène .
- * Effets mutagènes : Pas mutagène .
- * Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Pas d'indication des effets reprotoxiques .

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Ecotoxicité : • Acétone : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : > 10000 mg/l
• Acétone : CL50 (Poisson, 96 h) : > 5000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : • Acétone : Persistance et dégradabilité : Facilement

12.3. Potentiel de bio-accumulation

- Bioaccumulation : • Acétone : Bioaccumulation : Non

12.4. Mobilité dans le sol

- Mobilité : • Acétone : Mobilité : Complètement soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- * Evaluation : • Acétone : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit est un Composé Organique Volatile au sens de la Directive 1999/13/CE.

Classe WGK (DE) : 1 (Produit polluant légèrement l'eau)

Charge de l'eau (NL) : 9

Effert d'assainissement (NL) : B

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
- * Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .
070104 - Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
- Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé.
Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN : 1090

ACETONE**Code : 10099****14. Informations relatives au transport (suite)****14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

- * Nom ADR : UN 1090 Acétone, 3, II, (D/E)
- * Nom ADN : UN 1090 Acétone, 3, II
- Nom IMDG : UN 1090 Acetone, 3, II, (-20°C)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

- * Danger pour l'environnement : Non
- Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : 33
Symbole(s) de danger : 3
N° EmS : F-E S-D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- * Type de navire requis : Aucune donnée disponible.
- * Catégorie de pollution : Aucune donnée disponible.

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- * Inventaires : Inventaire de l'Australie (AICS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Canada (DSL): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire de Chine (IECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Japon (ENCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire de la Corée (KECI): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Philippines (PICCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Etats-Unis (TSCA): Figurant dans l'inventaire.
- * N° NFPA : 1-3-0
- * Règle(s) UE applicable(s) : Directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail
Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
Directive 1999/13/CE du Conseil du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations
Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la Directive 1999/13/CE
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets

ACETONE**Code : 10099****15. Informations réglementaires (suite)**

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- * Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou les substances qui compose(nt) ce produit ou pour le produit lui-même.

16. Autres informations

- * Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 453/2010. Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

* Modification par rapport à la révision précédente.

- Modifications : Révision générale .
- * Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteur(s) , Cartes chimiques , ...).
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
- Phrases R : R11 - Facilement inflammable.
R36 - Irritant pour les yeux.
R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- * Mentions (EU)H : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- * Liste des abréviations et acronymes : ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieur)
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
CO : Monoxyde de carbone
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est

ACETONE

Code : 10099

responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document